



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 15 JUIN 2022**

Le 15 Juin deux mille vingt-deux, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 10 Juin 2022, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick COMBEMOREL, à la salle de réunion de la Maison du Pays de Lévis, 72 Boulevard Gambetta à Lurcy Lévis.

ETAIENT PRÉSENTS :

Maire : M. Patrick COMBEMOREL

Adjoints : Mme Véronique LAFORET, M. Jean-Paul BISSONNIER, Mme Michèle ROULET,
M. Michel GUERIN, Mme Murielle BERNIGAUD

Conseillers municipaux : M. Samuel FOYENTIN, M. José IGLESIAS, Mme Béatrice COFFINET, Mme Valérie CALIGIURI, M. Hervé MAULAZ, Mme Marion PORCHER, M. Claude VANNEAU, Mme Bernadette GOMEZ

ETAIENT EXCUSÉS :

Conseillers municipaux : M. Olivier BUSSEROLLE, Mme Caroline SIGNORET, M. Gaetan TISSIER, M. Cedric GEORGET

ONT DONNÉ POUVOIR :

Olivier BUSSEROLLE à Hervé MAULAZ, Caroline SIGNORET à Béatrice COFFINET, Gaetan TISSIER à Valérie CALIGIURI, Cédric GEORGET à Chantal BERTHET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT)

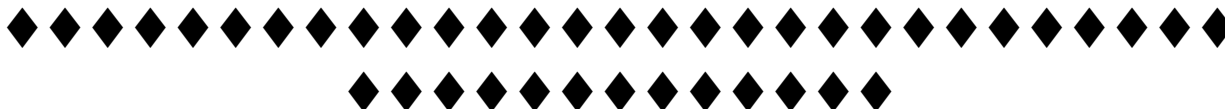
MICHELE ROULET

OUVERTURE DE SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PATRICK COMBEMOREL À 18.35

Constatation du quorum

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de séance



DÉCISIONS

FINANCES :

DÉCIS N° 2022_001	DÉCISION D'EMPRUNT 2022
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Afin de financer les investissements 2022, Monsieur le Maire décide de retenir la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et son offre de prêt dont les principales caractéristiques du contrat de prêt sont définies ci-dessous :

- Montant du capital emprunté : 400 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Taux d'intérêt annuel : 1,38 %
- Nature du taux : Fixe
- Périodicité des échéances : périodicité trimestrielle – 10 723,08 € soit 3574/mois
- Type d'amortissement : Echéances constantes
- Commission d'engagement : 400,00 €
- Versement des fonds : Juin 2022

Objet du prêt : Patrick COMBEMOREL explique qu'il est nécessaire de financer les investissements 2022 en particulier la future Maison Santé à hauteur de 324 K€. Le solde de 76 K€ est en prévision des investissements pour réparation et remplacement de matériel afin de bénéficier actuellement d'un taux d'emprunt intéressant. Nous devons par exemple changer le moteur du tracteur tondeuse John Deere en pour un montant de 11 K€ ou encore remplacer les batteries de l'autolaveuse de la salle Omnisports pour un coût de 2K€. A titre d'information Le Crédit Agricole a proposé un taux de 1,39% mais avec une réponse à fournir dans la journée et n'a pas voulu communiquer d'autres offres 15 jours plus tard. La Caisse d'Epargne proposait uniquement un prêt à taux variable, la Banque Postale a répondu qu'elle n'était pas en mesure de nous faire une offre compte tenu des taux fluctuants et enfin le Crédit Mutuel n'a jamais répondu.

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES :

DÉLIBÉRATION N° 2022_0301	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE
---------------------------	--

Rapporteur	SAMUEL FOYENTIN
------------	-----------------

1 - Objet du marché :

Le présent marché est un marché de travaux pour la construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire, composé de 12 lots et passé en procédure adaptée.

2 – Procédure :

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme : marches-publics.allier.fr.

Conformément à la réglementation, le marché a fait l'objet d'une publication d'avis d'appel public à la concurrence sur un journal d'annonces légales (La Montagne Centre France).

A l'issue de la consultation, voici les offres déposées :

Lot 1 : Gros œuvre/ VRD	S.A.B.C.F 03340 GOUISE	FERNANDES/ SMBTP 03630	PLANCH E 03200	CHAPTARD 03100 MONTLUCON	LASSOT BÂTIMENT 03130ST LEGER		
Lot 2 : Charpente	LABEYRIE 03340 NEUILLY-LE-REAL			MCA LAZARO 63300 THIERS			
Lot 3 : Enduit	Infructueux						
Lot 4 : Couverture tuiles, Etanchéité, Zinguerie	BRIERE COUVERTURE 03410 ST VICTOR	SUCHET 03300 CUSSET		MCA LAZARO 63300 THIERS			
Lot 5 : Menuiseries extérieures en aluminium / Serrurerie	Le Menuisier de Montluçon 03100 Montluçon	Aluminium Fabrication Diffusion 03100 Montluçon	ARTISANS PLUS 58000 NEVERS	Serrurerie Nouvelle 03400 YZEURE	Miroiterie de la Loue 03400 YZEURE	NAUDON MATHE 23300 LA SOUTERRAINE Le professionnel de la pose 18120	Alu Métal 0300 MOULINS
Lot 6 : Menuiseries intérieures	MENUISERIE DUTOUR 03000 AVERMES						
Lot n° 7 : Plâtrerie / Peinture	SN Fernandes Tarnaud 03630 DESERTINES			BONGLET 39001 LONS LE SAUNIER Equipe : 03094 CREUZIER-LE-VIEUX			
Lot n° 8 : Sols souples	Stéphane LEPAGE 03403 YZEURE	AGENCE REVETEMENT SOL 58000 NEVERS		DUCELLIER 03000 MOULINS			
Lot n° 9 : Carrelage - Faïence	CERASOL 03403 YZEURE	E.T 58640 VARENNES-VAUZELLES		DE MIRANDA PRADILLON 03410 DOMERAT			

Lot n° 10 - Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	RDB Energies 03390 MONTMARAULT	CAU 03100 MONTLUCON	Roche 03007 MOULINS	PRO CLIM ENERGIES 03300 Creuzier-Le- Vieux
Lot 11 : Electricité – Courants forts /	ELECTRO ONDAINE 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES		INEO 63118 CEBAZAT	Philippe GUEROULT 03320 LURCY-LEVIS
Lot n° 12 : Panneaux Photovoltaïqu	TAUVERON André 03600 Commentry	CMB 69400 VILLEFRANCHE	ELECTRO LOIRE 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	

Samuel FOYENTIN explique que les lots 6 et 11 ont été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général - Insuffisance de concurrence en application des articles R 2185-1 et R 2185-2 du Code de la Commande Publique. Une nouvelle consultation a donc été relancée.

Les Nouvelles offres déposées sont :

Lot 6 : Menuiseries intérieures	MENUISERIE DUTOUR 03000 AVERMES		AURICHE MENUISERIE 03600 MALICORNE			
Lot 11 – Electricité – Courants forts / Courants faibles	TGEG 03400 YZEURE	DESMERCIERES 03400 TOULON SUR ALLIER	INEO 63118 CEBAZA T	CT ELEC 03390 MONTMARAU LT	Philippe GUEROUL T 03320 LURCY-	LA LOUROUSIEN NE 03330 LOUROUX DE

3 – Sélection des candidatures et Jugement des offres :

Seule la candidature de Philippe GUEROULT a été écartée pour absence de prix dans l'acte d'engagement et dans le DPGF.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

1. Valeur technique => 60 %

Appréciée au regard d'une note méthodologique du candidat selon les critères énoncés ci-dessous :

- Matériaux et équipements sur 5 points

Dispositions générales pour le chantier sur 3 points

Gestion des déchets sur 2 points.

2. Prix => 40 %

Noté sur la base du montant total du Détail Quantitatif Estimatif figurant à l'acte d'engagement.

La notation du prix est effectuée par application des formules suivantes :

Note = [offre moins-disante/ offre du candidat] X 10.

Au terme de la notation, il est établi un classement des offres provenant de l'addition de la note pondérée attribuée à la valeur technique et de la note pondérée attribuée au prix.

L'attributaire du marché est celui qui a obtenu la meilleure note finale parmi les offres comparables.

Après présentation de l'analyse par le maître d'œuvre, et présentation aux commissions travaux et finances, on obtient les classements suivants :

Lot n° 1 – Gros œuvre / VRD – Offre de base + PSE N° 1 : Eclairage parking					
Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement
S.A.B.C.F. CAILLOT FRERES	432 457,22 €	8,4	10	9,36	4
S.A.R.L. FERNANDES / SMTPB	393 314,69 €	9,3	10	9,73	3
S.A. PLANCHE	457 503,16 €	7,9	10	9,17	5
S.A.S. LASSOT	390 511,44 €	9,4	10	9,74	2
CHAPTARD CONSTRUCTION	363 727,62 €	10,0	10	10,00	1

Lot n° 2 – Charpente – Avec négociation					
Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement
LABEYRIE	146 000,00 €	10	9	9,4	2
MCA LAZARO	148 500,00 €	9,8	10	9,9	1

Lot n° 3 – Enduit extérieur :

En raison d'une première procédure infructueuse, le lot n° 3 est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, soit de gré à gré avec négociation, en application de l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique.

Lot n° 4 – Couverture tuiles / Etanchéité					
Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement
MCA - LAZARO	92 307,09 €	9,0	10,0	9,6	2
BRIERE COUVERTURE	82 852,54 €	10,0	10,0	10,0	1
SUCHET	129 427,08 €	6,4	10,0	8,6	3

Lot n° 5 – Menuiseries extérieures en aluminium et serrurerie					
Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement

AFD	169 625,18 €	7,94	10,0	9,18	4
LE MENUISIER DE MONTLUCON	134 710,00 €	10,00	9,0	9,40	3
ARTISANS PLUS	183 673,00 €	7,33	10,0	8,93	5
SERRURERIE NOUVELLE	156 782,00 €	8,59	10,0	9,44	2
MIROITERIE DE LA LOUE	156 565,00 €	8,60	9,0	8,84	6
NAUDON MATHE/LE PROF. DE LA POSE	192 255,31 €	7,01	9,0	8,20	7
ALUMETAL	155 816,00 €	8,65	10,0	9,46	1

Lot n° 6 – Menuiseries intérieures – Avec négociation

Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement
MENUISERIE DUTOUR	128 970,77 €	10,0	10,0	10,0	1
AURICHE MENUISERIE	144 466,19 €	8,9	10,0	9,6	2

Lot n° 7 – Plâtrerie / Peinture

Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement
SNFT	216 195,68 €	8,3	9,0	8,7	2
BONGLET	180 341,40 €	10,0	10,0	10,0	1

Lot n° 8 – Sols souples

Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement
DUCELLIER	25 719,64 €	10,0	10,0	10,0	1
Agencement Revêtement Sol	29 698,72 €	8,7	9,0	8,9	3
LEPAGE	26 551,87 €	9,7	10,0	9,9	2

Lot n° 9 – Carrelage / Faïence

Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement
DE MIRANDA PRADILLON	54 887,48 €	9,3	10,0	9,7	3
CERASOL	52 042,50 €	9,8	10,0	9,9	2
E.T.	51 109,67 €	10,0	10,0	10,0	1

Lot n° 10 – Chauffage / Climatisation / Ventilation / Plomberie / Sanitaire – Offre de base + PSE N° 5 : Accessoires sanitaires					
Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement
PRO CLIM ENERGIE	149 366,90 €	9,5	10,0	9,801	2
RDB ENERGIES	141 926,29 €	10,0	10,0	10,000	1
CAUE	154 701,77 €	9,2	10,0	9,670	4
ROCHE	149 587,96 €	9,49	10,0	9,795	3

Lot n° 11 – Electricité : Courants forts et courants faibles – Offre de base + PSE N° 1 : Eclairage parking et PSE N° 6 : Eclairage lettrage					
Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement
INEO	118 169,32 €	9,0	10,0	9,61	4
TGEG	107 171,62 €	9,9	10,0	9,98	2
CT ELEC	109 771,67 €	9,7	10,0	9,89	3
DESMERCIERES	106 630,30 €	10,0	10,0	10,00	1
LA LOUROUSIENNE	137 480,50 €	7,8	10,0	9,10	5

Lot n° 12 – Panneaux photovoltaïques – Offre de base + PSE N° 7 : Stockage batterie					
Entreprises	Offre	Prix	Valeur technique	Total	Classement
ELS	42 617,87 €	10,0	10,0	10,00	1
CMB	44 700,00 €	9,5	10,0	9,81	2
André TAUVERON	45 509,00 €	9,4	10,0	9,75	3

Chantal BERTHET demande si des entreprises Lurcyquoises ont répondu à ces appels d'offres.

Patrick COMBEMOREL répond que malheureusement hormis Philippe GUERULT qui a répondu, mais en omettant d'indiquer un prix aucune entreprise n'a souhaité s'engager dans ce type de marché public.

Après un délibéré contradictoire le Conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de classement tels que présentés ci-dessus et décide d'attribuer le marché des travaux tels que présentés ci-dessus pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

Lots	Attributaire	Montant HT
1 - Gros œuvre/VRD	CHAPTARD CONSTRUCTION	363 727,62 €
2 - Charpente	MCA LAZARO	148 500,00 €
3 - Enduit extérieur	CHAPTARD CONSTRUCTION	16 500,01 €

4 - Couverture tuiles/Etanchéité/Zinguerie	BRIERE COUVERTURE	82 852,54 €
5 - Menuiseries extérieures en aluminium /Serrurerie	ALUMETAL	155 816,00 €
6 - Menuiseries intérieures	MENUISERIE DUTOUR	128 970,77 €
7 - Plâtrerie/Peinture	BONGLET	180 341,40 €
8 - Sols souples	DUCELLIER	25 719,64 €
9 – Carrelage/Faïence	E.T.	51 109,67 €
10 – Chauffage/Ventilation/Plomberie /Sanitaire	RDB ENERGIES	141 926,29 €
11 – Electricité – Courants forts / Courants faibles	DESMERCIERES	106 630,30 €
12 – Panneaux Photovoltaïques	ELS	42 617,87 €
Total marché :		1 444 712,11 €

Le marché avant consultation était estimé à : 1 479 600,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2022_0302	CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE : DEMANDE D'ACCORD DÉFINITIF DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT
Rapporteur	Samuel FOYENTIN

Samuel FOYENTIN explique que la commission permanente du Conseil départemental, a accordé une subvention d'un montant maximum de 700 000,00 € pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts projets structurants.

Les marchés de travaux étant notifiés il propose de détailler le plan de financement définitif présenté ci-dessous et de solliciter l'accord définitif du département :

Dépense	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Maitrise d'œuvre	118 057,50 €	Etat – DETR (Préfet de département)	350 000,00 €	21,6 %
Travaux	1 444 712,11 €			
		Etat – DSIL (Préfet de région)	290 000,00 €	17,90 %
Contrôle Technique, Sécurité et Protection Santé, étude de sol, topographie et Annonces légales	12 932,60 €	Département	456 000,00 €	28,15 %

Raccordement AEP, Equipement incendie, Raccordement électricité	11 441,19 €	Région	200 000,00 €	12,35 %
Autres dépenses	32 856,60 €	Total aides publiques	1 296 000,00 €	80 %
		Autofinancement	324 000,00 €	20 %
Total	1 620 000,00 €	Total	1 620 000,00 €	100 %

Chantal BERTHET demande s'il y aura des médecins à mettre dans cette Maison de Santé. Patrick COMBEMOREL répond que c'est effectivement très compliqué. Nous avons eu une touche avec un rendez-vous programmé fin Mai à Lurcy le vendredi et nous avons appris le mardi que ce médecin de 55 ans ne viendrait pas dans l'Allier et qu'il avait décidé de s'installer en Saône et Loire.

Véronique LAFORET pense que tant que nous n'aurons pas une structure pour accueillir un médecin il sera difficile d'envisager les attirer. Nous avons bon espoir qu'avec une Maison de Santé ça sera moins compliqué.

Patrick COMBEMOREL indique que plusieurs réseaux sont activés avec l'aide de Marie Béatrice VENTURINI du Conseil Départemental que ce soit en France ou à l'étranger. Nous suivons de près de jeunes médecins qui sont en 7^{ème} année et qui sont déjà « chassés » par 5 ou 6 autres communes mais également des médecins de plus de 50 ans. Il encourage tous les membres du Conseil Municipal à faire marcher leur réseau de connaissances pour chercher un médecin car tout le monde est concerné.

Après un délibéré contradictoire le Conseil municipal approuve à l'unanimité les projets d'investissement et de financement présentés ci-dessus et sollicite l'accord définitif du département dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts « Projets structurants » pour une aide de 456 000,00 €.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

DÉLIBÉRATION N° 2022_0303	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LURCY SPORTS LOISIRS ANIMATIONS DANS LE CADRE DU FESTIVAL « Ô MILLE ET UNE NOTES »
Rapporteur	Michel GUERIN

Michel GUERIN présente une demande de subvention de Lurcy Sports Loisirs Animations dans le cadre de l'organisation du festival « Ô Mille et Une Notes en date du 1^{er} et 2 juillet 2022 » ;

Après un délibéré contradictoire le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 1800 € pour l'année 2022 à l'association Lurcy Sports Loisirs Animations dans le cadre de l'organisation du festival « Ô Mille et Une Notes en date du 1^{er} et 2 juillet 2022.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

DÉLIBÉRATION N° 2022_0304	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES EAUX ET DES FORÊTS DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE THÉÂTRE 2022
Rapporteur	Michel GUERIN

Michel GUERIN présente une demande de subvention de la Compagnie des eaux et des forêts dans le cadre de l'organisation du festival de théâtre – Edition 2022 du 29 juillet au 1^{er} août 2022.

Il explique qu'après réunion avec la Commission il a été décidé de proposer de verser la somme de 100€ mais de faire bénéficier la Compagnie des eaux et des forêts d'une part Logistique importante avec la mise

à disposition de 2 agents techniques sur 2 jours qui apporteront leur aide dans l'enlèvement et le transport de parquet, de divers matériels, dans l'assemblage, le montage, le démontage des divers éléments de scène et de la préparation des matériels.

Après un délibéré contradictoire le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 100 € pour l'année 2022 à la Compagnie des eaux et des forêts dans le cadre de l'organisation du festival de théâtre qui aura lieu du 29 juillet au 1^{er} août 2022.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

DÉLIBÉRATION N° 2022_0305	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DE JUMELAGE
Rapporteur	Michel GUERIN

Michel GUERIN expose aux membres du Conseil une demande de subvention du comité de jumelage dans le cadre de l'accueil d'une délégation de MESERO le 2 et 3 juillet 2022. Nos amis Italiens arriveront le vendredi soir, seront accueillis en Mairie le samedi matin à 10.00 puis participeront à un déjeuner concocté par les membres de l'Association le samedi midi. Le samedi soir ils dîneront au plan d'eau pour participer au Festival. Les repas du dimanche midi seront pris en charge par la Mairie avant leur retour en Italie.

Après un délibéré contradictoire le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 500 € pour l'année 2022 au comité de jumelage dans le cadre de l'accueil d'une délégation de MESERO le 2 et 3 juillet 2022.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

DÉLIBÉRATION N° 2022_0306	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS IFI 03
Rapporteur	Michel GUERIN

Michel GUERIN informe que nous avons reçu une demande de subvention du Centre de formation des apprentis IFI 03 dans le cadre de la scolarité de deux étudiants résidant sur la commune. La somme de 50€ par apprenti est habituellement allouée.

Après avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 100 € pour l'année 2022 au Centre de formation des apprentis IFI 03.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

DÉLIBÉRATION N° 2022_0307	CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022
Rapporteur	Bernadette GOMEZ

Bernadette GOMEZ propose d'organiser comme l'an passé, un concours communal des maisons fleuries ouvert à tous les habitants, propriétaires ou locataires ainsi qu'aux commerces, restaurants,

artisans et entreprises qui souhaitent participer à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie de la ville.

Ce concours est ouvert à toute personne résident sur la commune dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante. La participation à ce concours est gratuite.

Il existe quatre catégories :

- Catégorie 1 : Maisons et jardins ;
- Catégorie 2 : Balcons et fenêtres ;
- Catégorie 3 : Commerces, artisanat et Industries ;
- Catégorie 4 : Fermes.

Pour ce concours, la Commune prévoit d'allouer des prix pour un montant global de 1 000 €, distribués sous forme de bons d'achats à l'ensemble des participants.

Après un délibéré contradictoire le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement du concours des Maisons fleuries qui est le même que l'an dernier et fixe le montant total des lots à distribuer à hauteur de 1000 €.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

Véronique LAFORET informe les membres du Conseil que le fleurissement participatif est un réel succès puisque 35 personnes se sont impliquées pour créer des parterres ou des nouveaux massifs. Leur dévouement est formidable et il faut les remercier pour toutes ces réalisations. C'est pour toutes ces raisons qu'il a été décidé d'inscrire Lurcy Lévis au concours départemental des « Villages fleuris ».

Le passage d'un jury aura lieu le 19 ou 20 Juillet prochain. Notre ville sera notée sur l'environnement, la propreté, le fleurissement et la diversité des plantations.

DÉLIBÉRATION N° 2022_0308	ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023
Rapporteur	Hervé MAULAZ

Hervé MAULAZ présente la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instaurée au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 (référentiel actuel) soit pour la Commune de Lurcy-Lévis, son budget principal et ses deux budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Lurcy Lévis, à la demande de Sylvain EME Directeur de la Direction des Finances Publiques, a décidé de programmer ce passage à la M57 au 1^{er} Janvier 2023. Nous devons « faire le ménage » et travailler sur la mise à jour des immobilisations par exemple. Lurcy Lévis sera donc une des villes pilotes.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Lurcy Lévis par le passage à la M57 au 1^{er} Janvier 2023.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

DOMAINE ET PATRIMOINE :

DÉLIBÉRATION N° 2022_0309	VENTE D'UNE PARCELLE POUR LA CRÉATION D'UNE STATION DE LAVAGE
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL explique que depuis 2 ans il recherche une société souhaitant investir dans une station de lavage et s'installer à Lurcy Lévis proche du supermarché Bi1. Comme répété à plusieurs reprises un client qui va laver son véhicule à Sancoins le samedi fait automatiquement ses courses à Bi1 Sancoins car la station de lavage s'y trouve. Après 3 essais infructueux, il semblerait que le 4^{ème} puisse être transformé. Tout ceci est bien sûr au conditionnel. En effet Monsieur DESCLIDES souhaite implanter une station de lavage sur la commune et souhaite donc acquérir la moitié de la parcelle cadastrée AK N°50 d'environ 3600 M2 que nous lui proposons et qui se trouve à côté de la caserne des Pompiers en face Big Mat. Après bornage l'ex parcelle AK50 dont Mr DESCLIDES deviendrait le propriétaire est de 1805 M2. Le prix de vente conclu au prix de 3249 € soit 1.80€/M2 englobant le prix du terrain 0,50€ le prix du bornage 0,47€ et le prix d'étude des sols 0,83€. Le fabricant de cette station de lavage, la société OKI, est Français. Peu ou pas implanté dans l'Allier ils sont intéressés pour y développer leur réseau. Ce projet pourrait voir le jour fin 2023.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal accepte de vendre la parcelle de terrain cadastrée Ex AK50 (à renommer), pour une contenance totale d'environ 1 805 m2, pour un montant de 1,80 €/m2 soit 3 249,00 €. Il est bien précisé que cette cession est consentie uniquement à destination artisanale, industrielle ou commerciale. La Mairie se réserve le droit de reprendre cette parcelle en cas de non réalisation du projet au terme d'un délai de trois ans à compter de la signature de la vente. Toute revente du terrain devra être réalisée en accord avec la municipalité au même prix d'achat auquel pourra s'ajouter le prix d'éventuels équipements réalisés sur la parcelle.

Monsieur le Maire ou Madame Murielle BERNIGAUD, adjointe déléguée au patrimoine sont autorisés à signer l'acte de cession par acte notarié auprès de l'office notarial au choix de l'acquéreur, les frais d'actes et d'honoraires étant à sa charge.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

RESSOURCES HUMAINES :

DÉLIBÉRATION N° 2022_0310	RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS NON PERMANENTS POUR LES SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET SCOLAIRE
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL propose de recruter momentanément trois contractuels pour assurer le remplacement des agents pendant leurs congés estivaux dans les services technique et administratif.

Pour la partie administrative, suite à la réorganisation des services, nous sommes passés de 4 secrétaires administratives à 3 et nous devons pouvoir bénéficier de la présence de 2 personnes durant la période des congés. Il est donc proposé aux membres du Conseil de faire appel à Lucas ORFEVRE durant les mois de Juillet et Aout. Ce jeune homme a géré le dossier des cartes d'identités et des passeports avec Sylvie ROUSSET l'an dernier et son excellent travail nous a permis de déposer une demande auprès de la Préfecture et du Ministère de l'intérieur (Dossier en cours). Nous pourrions, lui confier cette année la gestion de l'inventaire communal (immobilisations) pour nous permettre la migration de la nomenclature budgétaire M14 vers la nouvelle M57 comme vu précédemment. En complément s'il en a le temps il pourrait travailler sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme qui risque de devenir obligatoire pour Lurcy Lévis en 2025.

Pour les mêmes raisons l'effectif technique passera de 7 à 4 voire 3 personnes durant les congés d'été. Nous devons donc pouvoir assurer les remplacements du personnel durant cette période afin de garantir l'entretien de la commune. Les remplacements au service technique se feront de façon ponctuelle sur quelques semaines.

Patrick COMBEMOREL aborde ensuite le poste en relation avec les activités estivales sportives et de loisirs permettant d'assurer les activités sportives scolaires et périscolaires.

Mathieu BONNEAU a été reçu et a validé la totalité de ses modules la semaine dernière en tant qu'éducateur sportif. Comme discuté avec lui nous avons convenu ensemble de ne pas l'embaucher sous forme de CDI mais en CDD jusqu'à la fin de l'année ce qui nous permettra de bien juger la qualité de son travail et de mieux cerner ses attentes et nos attentes pour ce poste. Son horaire hebdomadaire sera de 35 heures en Juillet et Aout car il sera mis à la disposition du Centre Social pour encadrer les activités sportives (randonnée, camp à Issoire, colo apprenante...). De Septembre à Décembre son horaire hebdomadaire sera de 28.00. Nous avons travaillé avec le Centre Social pour trouver un moyen de compléter cet horaire hebdomadaire à hauteur de 33 ou 35 heures. Après discussion il s'avère que le Centre Social pourra prendre en charge un complément de 5 heures hebdomadaires de Mathieu qui assurera les entrainements du Club de Tennis le mercredi. Le Centre Social refacturera ces 5 heures hebdomadaires au Tennis Club Lurcyquois.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le recrutement de trois agents Contractuels (1 pour les services administratifs, 1 pour les services techniques, 1 pour le service scolaire et sportif) pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs. Leur niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférents au 1^{er} échelon de

l'échelle C1 de la catégorie C, respectivement sur des grades d'adjoint administratif, adjoint technique et adjoint d'animation territorial, Indice brut 367, Indice majoré 352.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

INTERCOMMUNALITE :

DÉLIBÉRATION N° 2022_0311	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT À MOULINS COMMUNAUTÉ POUR LA MAISON FRANCE SERVICES
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL explique que dans le cadre de l'ouverture d'une Maison France Services sur la commune de Lurcy-Lévis, Il est prévu que cette dernière mette à disposition de Moulins Communauté, 2 jours par semaine, un agent pour assurer l'accueil des usagers de la permanence. Sylvie ROUSSET assurera cette permanence en tant qu'animatrice France Service. Ces 2 jours seront pris en charge par Moulins Communauté. Les 3 jours restants elle continuera de travailler pour le CCAS et sera bien sûr basée toute la semaine à la maison du pays de Lévis.

En cas d'absence de l'agent, le Centre Social de Lurcy-Lévis mettra également à disposition un salarié pour assurer la continuité de services.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la présente convention de mise à disposition d'un agent à Moulins communauté pour la Maison France Services.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

INSTITUTIONS :

DÉLIBÉRATION N° 2022_0312	MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES - COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS
Rapporteur	Hervé MAULAZ

Hervé MAULAZ explique qu'actuellement les actes pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date. Le conseil municipal doit donc délibérer pour savoir si la Commune décide de rester à un affichage papier sur panneaux extérieurs (localisés au marché couvert) ou si elle

décide de passer par une voie dématérialisée sous forme électronique.

Patrick COMBEMOREL complète en disant que si Lurcy ne passe pas à une version dématérialisée maintenant cela se fera automatiquement dans les 5 années à venir. D'autre part on pourrait très bien imaginer que les personnes souhaitant une version papier puissent en faire la demande en Mairie.

Chantal BERTHET se demande comment ils pourront faire une demande en Mairie étant donné que ces personnes ne sont pas informatisées et donc pas au courant des délibérations prises.

Claude VANNEAU pense qu'on pourrait afficher sur les panneaux la note de synthèse sur 1 ou 2 pages au lieu d'afficher toutes les délibérations sur 12 ou 15 pages. Il serait indiqué sur le panneau que les personnes souhaitant une version papier peuvent en faire la demande à la Mairie.

Patrick COMBEMOREL dit que c'est une très bonne idée et qu'ainsi on pourrait avoir un panneau pour les délibérations, un autre pour les arrêtés, un autre pour les permis de construire qui sont actuellement affichés mais en Mairie et donc seulement consultables aux heures d'ouvertures.

Le Conseil Municipal après un délibéré contradictoire décide de voter à l'unanimité le passage de la publicité des actes réglementaires sous forme électronique sur le site de la Mairie tout en conservant l'affichage papier de la note de synthèse sur les tableaux extérieurs du Marché Couvert en spécifiant que les personnes pourront obtenir une version papier sur simple demande en Mairie.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

DÉLIBÉRATION N° 2022_0313	SOLLICITATION AUPRÈS DE L'ÉTAT D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL DES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉS ET PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL souhaite refaire un point d'historique sur le dispositif de recueil des demandes de cartes nationales d'identités et passeports biométriques.

A ce jour les communes les plus proches de Lurcy-Lévis équipées d'un dispositif de recueil de demandes de titres sont Cérilly et Bourbon-L'Archambault et les délais d'obtention sont très longs.

Face à une forte pression des demandes de papiers d'identité, la commune a souhaité anticiper les mesures qui devront inéluctablement être prises dans ce domaine.

Nous avons accueilli en stage durant plusieurs mois un jeune en BTS Aménagement du Territoire, Lucas ORFEVRE qui a travaillé avec Sylvie ROUSSET sur ce sujet. Il a réalisé un sondage qui a permis de mettre en évidence la demande importante non seulement des Lurcyquois mais également des communes environnantes des départements de l'Allier et du Cher (notamment Sancoins et ses environs).

Le travail réalisé a permis de présenter, il y a déjà un an, un dossier complet et abouti auprès de la préfecture de l'Allier. Suite au départ de Monsieur TREFFEL Préfet remplacé dernièrement par Madame HATSCH nouvelle Préfète de l'Allier, notre dossier a été relancé et un courrier à l'attention du Ministère de l'Intérieur est actuellement en cours de rédaction en Préfecture.

Il est donc demandé au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat, la mise en place d'un dispositif de recueil des demandes de cartes Nationales d'Identités et Passeports biométriques à Lurcy Lévis.

Le Conseil Municipal après un délibéré contradictoire décide de voter à l'unanimité la sollicitation de l'état pour la mise en place d'un dispositif de recueil des demandes de cartes Nationales d'Identités et Passeports biométriques.

19 voix Pour dont 4 Pouvoirs.

QUESTIONS DIVERSES**➤ Créacom Games – Jeu Circino**

Michel GUERIN a été contacté par la société Créacom Games pour le développement d'un jeu de société qui s'appelle Circino et qui met en avant le patrimoine de Lurcy Lévis. Ce jeu de chasse aux trésors qui est entièrement gratuit pour la Commune pourra être acheté dans le courant de cette année chez des dépositaires Lurcyquois (Tabac Librairie Bourrioux, Supermarché Bi1...) Il est bon de noter que plusieurs communes de l'allier participent à ce jeu (Le Veudre, Ainay, Bourbon...)

➤ Jumelage MESERO

Valérie CALIGIURI et Claude VANNEAU informe le conseil municipal qu'une délégation de MESERO ville Italienne jumelée avec Lurcy Lévis sera présente les 2 et 3 Juillet 2022. Ils arriveront le vendredi soir tard. Ils seront reçus à la Mairie le samedi matin, puis un vin d'honneur aura lieu à midi à la salle polyvalente et sera suivi d'un repas organisé par les membres de l'association jumelage. Après une découverte de Lurcy et ses environs, entre autres de l'église, nos amis Italiens participeront et dîneront le samedi soir au plan d'eau lieu où aura lieu le festival « O mille et une notes ». Ils regagneront l'Italie pour 7 heures de route après un déjeuner qui sera pris en charge par la Municipalité.

➤ Eclairage Salle Omnisports

Chantal BERTHET informe qu'une nouvelle fois la salle Omnisports est restée allumée toute la nuit et que ce n'est pas la première fois que cela arrive.

Patrick COMBEMOREL dit qu'effectivement ce sujet avait déjà fait l'objet d'une discussion. Il souhaite mettre en place une commission avec les 2 représentants de Lurcy au Syndicat d'Electricité (SDE) à savoir Claude VANNEAU et José IGLESIAS afin d'étudier les différentes pistes pour faire des économies d'énergie. En effet il explique qu'il a reçu un mail dernièrement de la part du SDE, mail qu'il transmettra à l'ensemble du conseil, lui indiquant que les 2 sociétés avec qui le SDE avait signé un contrat pour le compte de Lurcy avaient été déclarées en faillite à savoir Planète Oui et E Pango. Le nouvel opérateur (Enedis) a communiqué les nouveaux tarifs pour les 6 mois à venir. 58 K€ au lieu de 20 K€ avec Planète Oui et 56 K€ au lieu de 16 K€ avec E Pango.

Il est clair que nous allons devoir prendre des décisions rapidement afin de réaliser des économies importantes que ce soit au niveau de l'électricité de l'eau ou du gaz.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.

Michèle ROULET

Patrick COMBEMOREL